

FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT: RESULT

Page 1

SECTION 01: PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT/FOURNISSEUR..... LES INVESTISSEMENTS B.S.C. INC.
ADRESSE DE FABRICANT/FOURNISSEUR..... 109 IBER RD, UNIT #3, OTTAWA, ON K2S 0X5 613-744-8896
NOM DU PRODUIT..... RESULTS
UTILISATION DU PRODUIT..... DÉGRAISSEUR
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE CANUTEC 613-996-6666

SECTION 02: IDENTIFICATION DES RISQUES



ITINÉRAIRE D'ENTRÉE:
CONTACT AVEC LA PEAU CORROSIF – CAUSE DES BRÛLURES.
ABSORPTION PAR LA PEAU CHEZ LES ANIMAUX MOINS SENSIBLES QUE LES HUMAINS A
L'HEMOLYSE, UN CONTACT PROLONGE AVEC LA PEAU N'A PAS
ENTRAINE L'ABSORPTION DE DOSES NOCIVES.
CONTACT AVEC LES YEUX..... CORROSIF – CAUSE DES BRÛLURES.
INHALATION..... UNE EXPOSITION EXCESSIVE PEUT ENTRAINER UNE IRRITATION DES
VOIES RESPIRATOIRES SUPERIEURES. (NEZ ET GORGE). CHEZ LES
HUMAINS, LES SYMPTOMES PEUVENT COMPRENDRE: MAUX DE
TETE. CHEZ LES ANIMAUX, ON A NOTE DES EFFETS SUR LES
ORGANES SUIVANTS: SANG (HEMOLYSE). EFFETS SECONDAIRES
AUX REINS ET FOIE. LES GLOBULES ROUGE DES HUMAINS SE SONT
REVELE BEAUCOUP MOINS SENSIBLES A L'HEMOLYSE QUE CEUX
DES RONGEURS ET DES LAPINS.
INGESTION CORROSIF. CAUSE DES BRÛLURES À LA BOUCHE, L'OESOPHAGE ET
L'ESTOMAC.
EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION AIGUË..... SE REPORTER AUX VOIES D'ENTREE.
EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION CHRONIQUE .. DANS DES ETUDES A LONG TERME SUR DES ANIMAUX, L'ETHER
BUTYLIQUE DE L'ETHYLENEGLYCOL A PROVOQUE UNE FAIBLE
HAUSSE DES TUMEURS, QUOIQUE STATISTIQUE MENT
SIGNIFICATIVE, CHEZ LES SOURIS ET NON CHEZ LES RATS. CES
EFFETS NE DERAIENT PAS S'APPLIQUER AUX HUMAINS. SI CE
PRODUIT EST MANIPULE SELON LES NORMES INDUSTRIELLES
APPROPRIEES, L'EXPOSITION NE DEVRAIT PAS CONSTITUER UN
RISQUE DE CANCER POUR L'HUMAIN. CHEZ LES ANIMAUX DE
LABORATOIRE, S'EST REVELE TOXIQUE POUR LE FOETUS A DES
DOSES TOXIQUES POUR LA MERE. DANS DES ETUDES SUR DES
ANIMAUX, ON A CONSTATE DES EFFETS SUR LA REPRODUCTION
SEULEMENT AUX DOSES QUI ONT PROVOQUE DES EFFETS
TOXIQUES IMPORTANTS CHEZ LES PARENTS.
CONDITIONS MÉDICALES GÉNÉRALEMENT
AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION..... N.D.

SECTION 03: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX	C.A.S. #	%	TLV	DL50	CL50
SEL SODIQUE DE L'ACIDE SILICIQUE: MÉTASILICATE DE DISODIUM, ÉTASILICATE DE SODIUM	6834-92-0	1 - 5	N.D	N.D.	N.D.
ETHER MONOBUTYLE D'ETHYLENE GLYCOL	111-76-2	5-10	VOIR SECTION 11	VOIR SECTION 11	VOIR SECTION 11
ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED	68439-46-3	3 - 10	N.D.	>2000 MG/KG (ORALE, RAT); 3300 MG.KG (CUTANEE, RAT).	N.D.

XYLÈNE SULFONATE DE SODIUM	1300-72-7	1 – 5	N.D.	>5G/KG (ORALE, RAT)	N.D.
----------------------------	-----------	-------	------	---------------------	------

SECTION 04: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU	RINCER IMMÉDIATEMENT LA PEAU CONTAMINÉE AVEC SUFFISAMMENT D'EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES EN ENLÈVEMENT LES VÊTEMENTS ET CHAUSSURES CONTAMINÉS. DEMANDER DE L'AIDE MÉDICALE. NETTOYER TOUS VÊTEMENTS AVANT DE LES REMETTRE. BIEN NETTOYER LES CHAUSSURES AVANT DE LES RÉUTILISER.
CONTACT AVEC LES YEUX.....	RINCER LES YEUX IMMÉDIATEMENT AVEC SUFFISAMMENT D'EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES. SI FACILE À FAIRE, ENLEVER LES VERRES DE CONTACT S'ILS SONT PORTÉS. DEMANDER DE L'AIDE MÉDICALE.
INHALATION.....	DÉPLACER LA VICTIME DANS UN ENDROIT SÉCURITAIRE ET BIEN VENTILÉ. SI LA VICTIME NE RESPIRE PAS, PRATIQUER LA RESPIRATION ARTIFICIELLE. DEMANDER DE L'AIDE MÉDICALE.
INGESTION	NE PAS FAIRE VOMIR LA VICTIME À MOINS QU'UN MÉDECIN L'ORDONNE. SI LA VICTIME EST CONSCIENTE, LUI DONNER UN VERRE D'EAU. NE RIEN FAIRE AVALER À UNE PERSONNE INCONSCIENTE.
NOTES AU MÉDECIN	EN RAISON D'UNE ANALOGIE STRUCTURALE ET DES DONNEES CLINIQUES, CE PRODUIT PEUT AVOIR UN MECANISME D'INTOXICATION SEMBLABLE A CELUI DE L'ETHYLENEGLYCOL. CECI DIT, UN TRAITEMENT SEMBLABLE A CELUI UTILISE POUR LES INTOXICATIONS A L'ETHYLENEGLYCOL PEUT S'AVERER POSITIF. DANS LES CAS OU PLUSIEURS ONCES ONT ETE INGEREES, CONSIDERER L'USAGE D'ETHANOL ET UNE HEMODIALYSE POUR TRAITEMENT. POUR DES DETAILS SUR LE TRAITEMENT, CONSULTER LA DOCUMENTATION STANDARD. SI ON UTILISE DE L'ETHANOL, SA CONCENTRATION DANS LE SANG DOIT SE SITUER ENTRE 100 ET 150 MG/DL POUR QUE LE TRAITEMENT SOIT EFFICACE SUR LE PLAN THERAPEUTIQUE ET ELLE PEUT ETRE ATTEINTE EN UNE DOSE DE CHARGE RAPIDE SUIVIE D'UNE INFUSION INTRAVEINEUSE. POUR DES DETAILS SUR LE TRAITEMENT, CONSULTER LA OCUMENTATION STANDARD. LE 4-METHYLPYRAZOLE (ANTIZO) CONSTITUE UN EXCELLENT MOYEN DE BLOQUER L'ALCOOLDESHYDROGENASE; SI DISPONIBLE, IL DEVRAIT ETRE UTILISE POUR TRAITER LES INTOXICATIONS A L'ETHYLENEGLYCOL, AU DIETHYLENEGLYCOL, AU TRIETHYLENEGLYCOL, A L'ETHER MONOBUTYLIQUE DE L'ETHYLENEGLYCOL ET AU METHANOL. PROTOCOLE DU FOMEPIZOLE (BRENT, J. ET AUTRES, NEW ENGLAND JOURNAL OF MEDICINE, 8 FEVRIER 2001, 344:6, P. 424-9) : DOSE DE CHARGE DE 15 MG/KG PAR INTRAVEINEUSE, SUIVIE D'UN EMBOL DE 10 MG/KG AUX 12 HEURES; APRES 48 HEURES, AUGMENTER LA DOSE D'EMBOLE A 15 MG/KG AUX 12 HEURES. CONTINUER LE FOMEPIZOLE JUSQU'A CE QU'IL SOIT IMPOSSIBLE DE DETECTER LE METHANOL SERIQUE, L'EG, LE DEG OU LE TEG. LES SYMPTOMES D'UN EMPOISONNEMENT COMPRENENT UNE ACIDOSE METABOLIQUE AVEC CARENCE ANIONIQUE, UNE DEPRESSION DU SNC, DES LESIONS AUX TUBULES RENAUX ET, AUX DERNIERS STADES, UNE ATTEINTE POSSIBLE AUX NERFS CRANIENS. RESPIRATORY SYMPTOMS, INCLUDING PULMONARY EDEMA, MAY BE DELAYED. PERSONS RECEIVING SIGNIFICANT EXPOSURE SHOULD EB OBSERVED 24-48 HOURS FOR SIGNS OF RESPIRATORY DISTRESS. MAINTAIN ADEQUATE VENTILATION AND OXYGENATION OF THE PATIENT. IN SEVERE POISONING, RESPIRATORY SUPPORT WITH MECHANICAL VENTILATION AND POSITIVE END EXPIRATORY PRESSURE MAY BE REQUIRED. SI ON OPTE POUR UN LAVAGE D'ESTOMAC, SUGGERER UN EXAMEN OESOPHAGOSCOPIQUE OU ENDOTRACHEAL, OU LES DEUX. LE DANGER CONSECUTIF A L'ASPIRATION DU PRODUIT PAR LES POUMONS DOIT ETRE PESE EN FONCTION DE SA TOXICITE LORSQU'ON ENVISAGE UN LAVAGE D'ESTOMAC. S'IL Y A BRULURE, LA SOIGNER COMME UNE BRULURE THERMIQUE, APRES DECONTAMINATION. TREATMENT OF EXPOSURE SHOULD BE

DIRECTED AT THE CONTROL OF SYMPTOMS AND THE CLINICAL CONDITION OF THE PATIENT.

SECTION 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

RISQUES D'INFLAMMABILITÉ	SE REPORTER AU POINT D'ECLAIR.
AGENTS D'EXTINCTION	UN NUAGE D'EAU OU DU SPRAY FIN. EXTINCTEURS A POUDRE CHIMIQUE. EXTINCTEURS AU GAZ CARBONIQUE. MOUSSE. IL EST PREFERABLE D'UTILISER DES MOUSSES ANTIALCOOL (DE TYPE A.T.C). LES MOUSSES SYNTHETIQUES UNIVERSELLES (Y COMPRIS CELLES DE TYPE A.F.F.F.) OU LES MOUSSES A BASE PROTEINIQUE PEUVENT FONCTIONNER MAIS SERONT MOINS EFFICACES.
POINT D'ÉCLAIR	>62 (C) (TCC)
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE (% PAR VOLUME).....	N.D.
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE (% PAR VOLUME).....	N.D.
TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION.....	N.D.
MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	LES POMPIERS DEVRAIENT PORTER DES VÊTEMENTS COMPLETS DE PROTECTION, Y COMPRIS UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME. ISOLER ET RESTREINDRE LA ZONE. LES PERSONNES QUI PEUVENT AVOIR ÉTÉ EXPOSÉES À LA VAPEUR CONTAMINÉE DEVRAIENT ÊTRE EXAMINÉES IMMÉDIATEMENT PAR UN MÉDECIN POUR VÉRIFIER SI ELLES ONT DES SYMPTÔMES D'INTOXICATION. NE PAS SE TROMPER AVEC LES SYMPTÔMES D'ÉPUISEMENT OU D'INHALATION DE LA VAPEUR.
RISQUES PEU COMMUNS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION	
PUISANCE EXPLOSIVE.....	N.D.
SENSIBILITÉ AUX CHOCS MÉCANIQUE.....	N.D.
SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES ÉLECTROSTATIQUES	N.D.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.....	DURANT UN INCENDIE, LA FUMEE PEUT CONTENIR LE PRODUIT D'ORIGINE EN PLUS DE PRODUITS DE COMBUSTION DE COMPOSITION VARIABLE QUI PEUVENT ETRE TOXIQUE ET/OU IRRITANTS. LES PRODUITS DE COMBUSTION PEUVENT COMPRENDRE, SANS S'Y LIMITER: OXYDE DE CARBONE, GAZ CARBONIQUE.

SECTION 06: MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTEL.....	SI POSSIBLE, CONTENIR LE PRODUIT DEVERSE. PETITS DEVERSEMENTS: ABSORBER AVEC DES MATIERES TELLES QUE: TERRE, SABLE. GROS DEVERSEMENTS: RECUEILLIR DANS DES CONTENANTS APPROPRIES ET BIEN ETIQUETES. POUR PLUS D'INFORMATION, CONSULTER LA SECTION 13, CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION. ISOLER L'ENDROIT. POUR DES MESURES DE PRECAUTIONS ADDITIONNELLES, CONSULTER LA SECTION 7, MANIPULATION. EMPECHER LE PERSONNEL NON ESSENTIEL ET NON PROTÉGÉ DE PENETRER DANS LA ZONE. GARDER LE PERSONNEL HORS DES ZONES BASSES. RESTER EN AMONT DU VENT PAR RAPPORT AU DEVERSEMENT. ASSURER UNE BONNE VENTILLATION DE L'ENDROIT DE LA FUITE OU DU DEVERSEMENT. DEFENSE DU FUMER DANS LA ZONE. UTILISER UN EQUIPEMENT DE PROTECTION APPROPRIE. POUR PLUS D'INFORMATION, CONSULTER LA SECTION 8, CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE. EMPECHER DE PENETRER DANS LE SOL, LES FOSSES, LES EGOUTS, LES COURS D'EAU ET L'EAU SOUTERRAINE. VOIR SECTION 12, INFORMATION ECOLOGIQUE.
--	---

SECTION 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCEDURES DE MANUTENTION ET L'EQUIPEMENT.....	GARDER A L'ECART DE LA CHALEUR, DES ETINCELLES ET DES FLAMES. LES CONTENANTS, MEME CEUX QUI ONT ETE VIDES, PEUVENT CONTENIR DES VAPEURS. NE PAS EFFECTUER D'OPERATIONS DE DECOUPAGE, DE FORAGE, DE MEULAGE, DE SOUDAGE OU AUTRES SUR OU PRES CONTENANTS. EVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX. NE PAS INGERER. EVITER D'INHALER LES
--	--

	VAPEURS. BIEN SE LAVER APRES AVOIR MANIPULE LE PRODUIT. . VOIR SECTION 8, CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE. ASSURER UNE VENTILATION GENERALE ET/OU LOCALE PAR ASPIRATION AFIN DE MAINTENIR LES CONCENTRATIONS DANS L'AIR SOUS LES NORMES D'EXPOSITION. LES DEVERSEMENTS DE CES PRODUITS ORGANIQUES SUR DE L'ISOLANT FIBREUX ET CHAUD PEUT CONDUIRE A UNE BAISSSE DES TEMPERATURES D'AUTO-INFLAMMATION, ENTRAINANT EVENTUELLEMENT UNE COMBUSTION SPONTANEE.
D'ENTREPOSAGE	ENTREPOSER DANS LES MATERIAUX SUIVANTS: ACIER AU CARBONE, ACIER INOXYDABLE, TEFLON. DE PAS ENTREPOSER DANS CE QUI SUIIT: ALUMINIUM, CUIVRE, FER GALVANISE, ACIER GALVANISE, VITON, NEOPRENE, NITRILE, CAOUTCHOUC NATUREL.

SECTION 08: CONTRÔLES D'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE

CONTROLES D'INGENIERIE	ASSURER UNE VENTILATION GENERALE ET/OU LOCALE PAR ASPIRATION AFIN DE MAINTENIR LES CONCENTRATIONS DANS L'AIR SOUS LES NORMES D'EXPOSITION.
ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION PERSONELLE	PORTER DES GANTS RESISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES.
PROTECTION DE LA PEAU	PORTER DES LUNETTES PROTECTRICES CONTRE LES AGENTS CHIMIQUES. SI L'EXPOSITION CAUSE UN MALAISE AUX YEUX,
PROTECTION DES LES YEUX ET DU VISAGE	PORTER UN RESPIRATEUR AVEC MASQUE COMPLET.
PROTECTION RESPIRATOIRE	MAINTENIR LES CONCENTRATIONS DANS L'AIR AU-DESSOUS DES NORMES D'EXPOSITION. LORSQU'UNE PROTECTION RESPIRATOIRE EST NECESSAIRE, ON RECOMMANDE LE PORT D'UN MASQUE FILTRANT APPROUVE.
MESURES D'HYGIENE	FOURNIR DES DOUCHES OCULAIRES ET DES DOUCHES DE SECURITE

SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	LIQUIDE
APPARENCE & ODEUR	COULEUR ROUGE – SENTEUR BUTYL
LIMITE DE DÉTECTION OLFECTIVE	N.D.
DENSITÉ	1.037
TENSION DE VAPEUR (MMHG)	N.D.
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1)	N.D.
TAUX D'ÉVAPORATION	N.D.
POINT D'ÉBULLITION	100°C
POINT DE CONGÉLATION	0°C
PH	14
SOLUBILITÉ (% DE W/W)	SOLUBLE.
COEFFICIENT DE PARTAGE HUILE/EAU	N.D.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ	THERMIQUEMENT STABLE AUX TEMPERATURES TYPES D'UTILISATION.
CONDITIONS À ÉVITER	NE PAS DISTILLER JUSQU'A EVAPORATION COMPLETE. A DES TEMPERATURES ELEVEES, LE PRODUIT PEUT S'OXYDER. LE FORMATION DE GAZ DURANT LA DECOMPOSITION PEUT PROVOQUER UNE PRESSION DANS LES SYSTEMES EN CIRCUIT FERME. VOIR CI-DESSUS.
INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER)	EVITER TOUS CONTACTS AVEC CE QUI SUIIT: ACIDES FORTS, BASES FORTES, OXYDANTS FORTS. PEUT RÉAGIR AVEC LES SOLUTIONS DE SEL D'AMMONIUM AYANT COMME RÉSULTAT LA FORMATION DE GAZ D'AMMONIAQUE. DU GAZ D'HYDROGÈNE INFLAMMABLE PEUT SE FORMER EN CAS DE CONTACT PROLONGÉ AVEC DE L'ALUMINIUM, DE LAITON, DU PLOMB ET DU ZINC. DU MONOXYDE DE CARBONE PEUT SE FORMER SI EN CONTACT AVEC DES SUCRES RÉDUCTEURS. MÉTAUX RÉACTIFS (C'EST-À-DIRE, SODIUM, CALCIUM, ZINC ETC.). MATIÈRES RÉACTIONNELLES AUX COMPOSÉS HYDROXYLE. ALLIAGE DE CUIVRE.
PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION	LES PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX DEPENDENT DE LA

TEMPERATURE, DE L'AIR FOURNI ET DE LA PRESENCE D'AUTRES PRODUITS. LES PRODUITS DE DECOMPOSITION PEUVENT COMPRENDRE, SANS S'Y LIMITER: ALDEHYDES, CETONES, ACIDES ORGANIQUES. FRAGMENTS D'HYDROCARBURE INFLAMMABLES. HYDROGENE. MONOXYDE DE CARBONE. DIOXYDE DE CARBONE (CO2).

POLYMERISATION DANGEREUSE NE SE PRODUIRA PAS

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

LIMITES D'EXPOSITION ETHER MONOBUTYLIQUE DE L'ETHYLENEGLYCOL: 20 PPM TWA ACGIH.

POUVOIR IRRITANT VOIR SECTION 2

CL 50..... ETHER MONOBUTYLIQUE DE L'ETHYLENEGLYCOL: ETUDES SUR LES VAPEURS RAT; 7 HEURES; CL50 = 700 PPM.

DL 50..... ETHER MONOBUTYLIQUE DE L'ETHYLENEGLYCOL: VOIE ORALE: RAT; DL50 (470 - 3 000) MG/KG. VOIE CUTANEE: RAT; 2 270 MG/KG. LAPIN; LD50 = 99 - 610 MG/KG. COBAYE; DL50 = >2 000 MG/KG.

SENSIBILISATION AU PRODUIT..... VOIR SECTION 2.

CANCÉROGÉNÉCITÉ N.D.

EFFETS SUR LA REPRODUCTION..... ETHER MONOBUTYLIQUE DE L'ETHYLENEGLYCOL: DANS DES ETUDES SUR DES ANIMAUX, ON A CONSTATE DES EFFETS SUR LA REPRODUCTION SEULEMENT AUX DOSES QUI ONT PROVOQUE DES EFFETS TOXIQUES IMPORTANTS CHEZ LES PARENTS.

TÉRATOGENÉCITÉ..... N.D.

MUTAGÉNÉCITÉ..... N.D.

PRODUITS SYNERGIQUES TOXICOLOGIQUES N.D.

TOXICITÉ CHRONIQUE..... N.D.

DEVELOPMENTAL TOXICITY CHEZ LES ANIMAUX DE LABORATOIRE, S'EST REVELE TOXIQUE POUR LE FOETUS A DES DOSES TOXIQUES POUR LA MERE. N'A PAS CAUSE DE MALFORMATION CONGENITALES CHEZ LES ANIMAUX DE LABORATOIRE.

SIGNIFICANT DATA WITH POSSIBLE RELEVANCE TO HUMANS..... TOXICITE EN DOSES REPETEES: CHEZ LES ANIMAUX, ON A NOTE DES EFFETS SUR LES ORGANES SUIVANTS: SANG (HEMOLYSE). EFFETS SECONDAIRES AUX REINS ET FOIE. LES GLOBULES ROUGES DES HUMAINS SE SONT REVELE BEAUCOUP MOINS SENSIBLES A L'HEMOLYSE QUE CEUX DES RONGEURS ET DES LAPINS.

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

INFORMATION ÉCOLOGIQUE N.D..

SECTION 13: INFORMATION SUR LA DISPOSITION DES DÉCHETS

L'ÉLIMINATION DU PRODUIT ÉLIMINER CONFORMÉMENT À TOUS LES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET LOCAUX APPLICABLES.

SECTION 14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DÉSIGNATION OFFICIELLE LIQUIDES CORROSIFS, N.S.A. (TRIOXOSILICATE DISODIQUES)

CLASSIFICATION DE TMG..... 8

NUMERO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT..... 1760

GROUPE D'EMBALLAGE..... III

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION SIMDUT B3, D1A, D2B. E.

CONFORMITÉ DU RPC CE PRODUIT A ÉTÉ CLASSÉ COMFORMÉMENT AUX CRITÈRES DE DANGER DU RÉGLEMENT SUR LES PRODUITS CONTRÔLÉS ET LA FICHE SIGNALÉTIQUE CONTIENT TOUTES LES INFORMATIONS EXIGÉES PAR LE RÉGLEMENT EN QUESTION.

SECTION 16: AUTRE INFORMATIONS

INFORMATION SUR LA PRÉPARATION PRÉPARÉ PAR: LE GROUPE DE RÉGLIMENTATION, TÉLÉPHONE - (613) - 744-8896

DATE DE LA PRÉPARATION: LE 1 JUILLET, 2016

N.D. = NON DISPONIBLE
S.O. = SANS OBJET